

# COMMUNIQUÉ PLANNING FAMILIAL 38

Faciliter le parcours d'IVG pendant le confinement,  
c'est **MAINTENANT** que c'est **URGENT** !

0 800 08 11 11

Mercredi 25 mars 2020

Le parlement français a adopté dimanche 22 mars le projet de loi permettant l'instauration d'un état d'urgence sanitaire de 2 mois face à l'épidémie. Ce cadre permet l'adoption de règles dérogatoires au droit dans le but d'assurer la sécurité des populations qui seraient gravement menacée.

Ainsi sans attendre, l'Etat a mis en place plusieurs mesures dérogatoires de soutien aux entreprises, notamment à travers un assouplissement du code du travail mais également des mesures de restriction des libertés publiques. Il s'agit là de mesures dérogatoires, prises dans un cadre légal, celui du droit d'exception.

Sur ce même principe, **pourquoi alors refuser de mettre en place des 'mesures dérogatoires' dans le but d'assurer la sécurité des femmes en matière d'accès à l'IVG ?**

En effet, un amendement visant à allonger de deux semaines le délai légal de l'IVG, le temps du confinement, a été **rejeté** par le gouvernement vendredi dernier.

Ce refus d'allonger le délai légal de l'IVG de manière temporaire est **irresponsable et absurde**. Il confère même à l'aveuglement : il n'est pas interdit d'anticiper de temps en temps sur une catastrophe à venir !

Avec la saturation des hôpitaux les uns après les autres, la suppression de certaines opérations chirurgicales, la mobilisation des personnels, des lits, des blocs opératoires en direction des patients COVID 19, **il est évident que la prise en charge des femmes et personnes pouvant être enceintes en demande d'IVG va devenir, de jour en jour, de plus en plus compliquée.**

Or nous parlons tout de même ici de la prise en charge dans leur parcours d'IVG **de 16.000 femmes et personnes pouvant être enceinte par mois en France !**

Le ministère de la santé nous indique que la pratique de l'IVG est maintenue, même si une perturbation des services est constatée. D'ailleurs, plusieurs consignes auraient été données aux professionnels de santé pour pallier la saturation de certains établissements de santé, comme par exemple :

**1° ) favoriser le recours à l'IVG médicamenteuse** car les IVG chirurgicales ne peuvent pas se faire en dehors de l'hôpital.

Or comment privilégier l'IVG médicamenteuse, pratiquée, entre autre, dans nos centres, auprès de médecins ou de sages-femmes, **lorsque nous manquons cruellement de matériels de protections (masques, gants, gels hydro-alcooliques, etc...) pour protéger nos patientes et nos professionnel.le.s ?**

Et cela tout en sachant que **nos soignant.es risquent également d'être réquisitionné.e.s dans les prochaines semaines pour faire face au pic de l'épidémie et pour remplacer les soignant.e.s actuellement sur le pont !**

2°) Permettre à toute patiente qui se retrouverait en délais dépassés en France, d'accéder à une IVG à l'étranger. Or comment proposer à une femme de traverser la France pour aller se faire avorter en Espagne ou aux Pays-Bas, munie d'une attestation dérogatoire.

Et ce sans parler de l'incommensurable hypocrisie qui consiste à faire des laisser-passer pour l'étranger à des femmes souhaitant avorter en dehors des délais légaux français au lieu... d'augmenter les délais en France pour les harmoniser sur les délais légaux des Etats les plus progressistes en Europe (Pays-Bas : IVG possibles jusqu'à 22 semaines de grossesse !)

Le CNGOF recommande même<sup>1</sup>, dans le cadre où la patiente est atteinte du COVID19 de reporter l'IVG, quitte à la transformer en IMG (Interruption Médicale de Grossesse).

Vous l'aurez compris :

- **Oui, il est illusoire de penser que le parcours IVG va continuer à se dérouler 'comme avant la période de confinement'** (si tant est qu'avant la crise sanitaire, ce parcours eut été facile),
- **Oui, le Planning Familial demande à ce que la sécurité des femmes et celles en demande d'IVG en particulier, soit assurée pendant la période de confinement et pour ce faire, un des moyens est l'allongement dérogatoire du délai légal d'IVG, le temps de l'épidémie**

Il est fort à parier que si cette demande avait concerné tout le monde, la mesure aurait été prise depuis longtemps !

N'oubliez pourtant jamais que derrière les 16.000 femmes et personnes pouvant être enceintes, en demande d'IVG pendant le mois de confinement, il existe 16.000 hommes et personnes ayant une responsabilité procréative ! L'allongement temporaire des délais d'IVG concerne donc effectivement tout le monde!

**Partagez ce communiqué sur les réseaux sociaux !**

**Signez et partagez la pétition :**

**Covid 19 : Les avortements ne peuvent attendre ! Pour une loi d'urgence !**

<https://www.change.org/p/gouvernement-responsables-politiques-assembly-nationale-s-nat-covid-19-les-avortements-ne-peuvent-attendre-pour-une-loi-d-urgence?recruiter=28301192>

**Interpellez le gouvernement @Olivieveran @MarleneSchiappa**  
presse-seeffh@pm.gouv.fr  
sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Contact presse :

**POUR NOUS JOINDRE !**

- secretariat@leplanningfamilial38.org
- MP Facebook @planningfamilial38
- DM Twitter @leplanning38
- DM Instagram @planningfamilial38

*laissez votre message et nos équipes vous rappellent !*

(1) <http://www.cngof.fr/coronavirus-go-cngof/aperçu?path=IVG-Recommandations-COVID%2B19.pdf&i=35204>